Image not found or type unknown

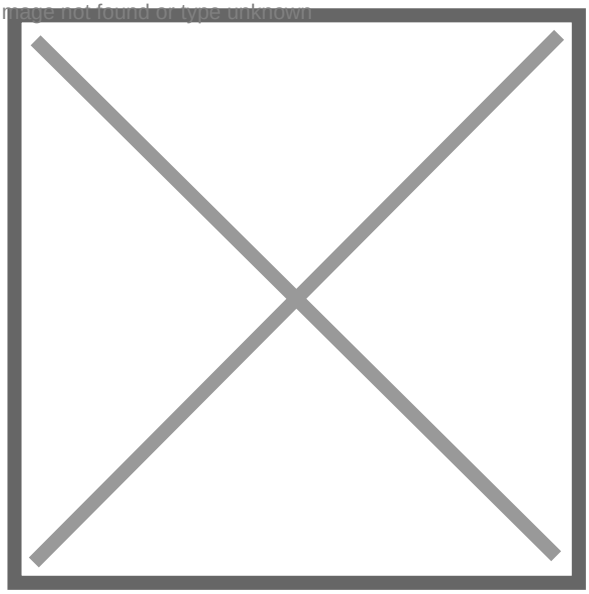

Création de micro entreprise et divorce

Par **Virgile**, le **18/08/2009** à **15:24**

Bonjour,

Je souhaite créer rapidement une micro entreprise.
Actuellement, je suis marié avec 2 enfants, mais une demande de divorce va être déposée assez rapidement. Je suis au chômage, en fin de droit en janvier 2010.
Que puis-je faire afin que ma future ex-femme ne me reclame aucun droit sur cette entreprise, étant constitué uniquement par mon travail et ma production personnel.
Je n'ai pas de contrat de mariage.
Puis-je créer mon entreprise dans l'état actuel des choses ou dois je attendre soit la demande de divorce, soit le constat de séparation de corps ?
Merci de bien vouloir me renseigner. C'est assez urgent dans la mesure ou je dois trouver une solution avec la fin de mes droits.

Sincères salutations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés